



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

école nationale supérieure des techniques avancées

Question écrite n° 25745

## Texte de la question

M. Charles Miossec appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la suite donnée à la délocalisation à Brest de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA). Dans sa réponse publiée au Journal officiel du 28 septembre 1998 à une précédente question écrite, elle indiquait qu'une expertise est en cours concernant la faisabilité d'un tel projet et précisait que les résultats seraient connus à l'automne. Or, aucune nouvelle mesure concrète n'a été à ce jour annoncée. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui indiquer si les résultats de l'étude demandée ont d'ores et déjà été déposés et, dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au projet de délocalisation de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA). Cette école, sous tutelle du ministère de la défense, est installée à Paris. Elle a fait l'objet d'un projet de délocalisation à Brest. Toutefois, les concertations menées, tant au niveau ministériel qu'auprès des principaux intéressés, ont abouti à conclure à une réelle difficulté de réalisation de ce projet. L'école possède six unités de recherche de très haut niveau et est insérée dans un réseau de grandes écoles parisiennes qui rendent cette délocalisation particulièrement coûteuse et peu réaliste quant aux objectifs actuels développés par l'ENSTA. Par ailleurs, la ville de Brest a subi de profondes restructurations qui ont entraîné une série de mesures lors de trois comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire tenus respectivement en décembre 1997, décembre 1998 et enfin le 18 mai 2000. Ce dernier CIADT, pour le cas particulier de Brest, a mis l'accent sur l'enseignement et la formation avec des mesures qui concernent l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest, l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Bretagne, l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement. La délocalisation d'une nouvelle école d'ingénieurs de première catégorie apparaît ainsi moins nécessaire. Par ailleurs, la Commission du littoral du Conseil national d'aménagement et de développement du territoire se penche actuellement sur les futurs métiers liés à l'espace maritime et au littoral. Elle analysera la cohérence et l'opportunité des diverses écoles de tous ordres dont bien évidemment celle des ingénieurs pour promouvoir et aider à la formation vers les nouveaux métiers liés à la mer. Brest, dont les écoles jouent un rôle prépondérant dans les domaines maritime et littoral, pourra si nécessaire faire valoir ses projets et ses ambitions auprès de cette commission.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles Miossec](#)

**Circonscription :** Finistère (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25745

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 février 1999, page 997

**Réponse publiée le** : 31 décembre 2001, page 7520